

Trois-Rivières, le 30 mai 2008

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau B-409  
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-04-01-06008-01  
400 491 213

Objet : Aménagement et exploitation d'une sablière

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 13 mai 2008, reçue le 20 mai 2008 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'une sablière d'une superficie de 43 000 mètres carrés, située dans le canton de Chasseur, dans la ville de La Tuque, aux coordonnées géographiques UTM 678 500 m Est et 5 283 072 m Nord (site 31P10-030).

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 13 mai 2008 et signée par M. Claude Langevin, ing., et à laquelle était joint :
  - Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière – Site 31P10-030, signé le 13 mai 2008 par M. Claude Langevin, ing., 19 pages et 2 pièces jointes.



## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-04-01-06008-01  
400 491 213

Le 30 mai 2008

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

Ce certificat d'autorisation est valide jusqu'au 31 mars 2018.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



LSTM/CV/sa

Luc St-Martin, ing.  
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise  
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

